

Conseil municipal du 13 août 2026

COMPTE RENDU

Présents : Monsieur Olivier FERRARY (Maire), Madame Delphine ISOARDI (1^{er} Adjointe), Monsieur Max TRAPIER, Madame Lydie GOSSELIN, Monsieur Éric GILET, Madame Caroline LIORE, Madame Simone SAGNIEZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Éric Gilet

Séance ouverte à 17h 30 sous la présidence de Monsieur Olivier FERRARY, Maire.

Point 1 : Approbation du Compte Rendu du Conseil municipal du 5 juin

Approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire observe que la très grande majorité des actions décidées au Conseil du 5 juin ont déjà été mises en œuvre.

Les quatre extincteurs périmés ont été remplacés. Deux exercices incendie ont été organisés, la cave de la mairie a été rangée. Les horaires d'éclairage ont été modifiés et les batteries du lampadaire solaire aux poubelles changées. Une nouvelle table en bois et deux bancs ont été installés sur la place. Ils seront rangés en hiver. Les anciens bancs en métal ont été montés au cimetière.

Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune a été rédigé en coordination avec la Préfecture.

Le site internet de la commune est prêt.

La convention avec Bouinenc zone Bzzz a été signée ce jour pour la gestion du Café Couar et de la nouvelle armoire pour boîte à lire. Josiane Leclerc est remerciée pour son engagement au service de l'accueil au village.

Point 2 : Chemins vicinaux

Les chemins vicinaux d'Archail sont dans un état de dégradation avancée, notamment le CV1 qui conduit au barrage. Pour autant, ces chemins sont très utiles et notamment le CV1 pour l'entretien du barrage, l'accès à la source pour PAA, les pompiers, l'accès des riverains à leurs terrains, les éleveurs...

La dégradation de ces chemins est essentiellement due à une mauvaise canalisation des eaux de pluie. Il est donc décidé d'investir dans des fossés de 35 cm de profondeur, dans des traverses pour évacuer l'eau, et de poser de l'enrobé aux endroits les plus critiques.

Un cahier de charges été établi. Seule l'entreprise Traversa a répondu avec un devis total d'un montant de 25 600 €.

Par ailleurs, pour des raisons de sécurité, et notamment de protection contre les risques de démarrage d'incendies, il est décidé de limiter l'usage du CV1 à un nombre restreint d'ayant droit (pompiers, PAA, entretien du barrage, riverains, éleveurs).

L'accord des propriétaires des terrains sous le CV1 sera sollicité dans les jours qui viennent.

Délibération Pour les investissements concernant le CV1, d'un coût total selon devis de 16 000 €, le Conseil Municipal donne accord au Maire pour faire une demande de subvention au FODAC à hauteur de 70 % de cet investissement pour un montant maximum de 10 886 €, et, si subvention obtenue, engager ces travaux -> **approuvé à unanimité**

Délibération Pour les investissements concernant le CV2 et le CV3 et pour l'achat et l'installation d'une barrière de sécurité à l'entrée du CV1 pour un coût total selon devis de 11 600 €, le Conseil Municipal donne accord au Maire pour faire une demande de subvention aux amendes de police à hauteur de 50 % de cet investissement pour un montant de 5 800 € et si subvention obtenue, engager ces travaux -> **approuvé à unanimité.**

022

Point 3 : Plan communal de sauvegarde (PCS)

Archail faisait partie des 5 communes du 04 à ne pas avoir de Plan Communal de Sauvegarde.

Un PCS a été rédigé par les membres du Conseil municipal, avec le support de la Préfecture (SIDPC) . C'est un document d'une trentaine de pages. Pour 7 risques majeurs et 2 risques mineurs, ce PCS présente dans des fiches actions les mesures préventives ou à prendre en cas de crise.

Le PCS, dans sa première version, sera officialisé par arrêté du Maire. Il sera diffusé, sans les listes de numéros confidentiels, aux personnes résidant à Archail.

Une version synthétique du PCS, dénommée DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), sera également transmise d'ici quelques semaines à tous les résidents.

Point 4 Convention petits travaux avec Éric Tessier.

La commune n'a pas d'employé communal et n'a pas un budget suffisant pour s'en offrir un. Le coût annuel d'un employé au SMIC serait de l'ordre de 25 000 € à comparer à un budget communal de fonctionnement de 42 000 €

Une convention a donc été préparée pour pouvoir bénéficier des services de M Éric Teissier, auto-entrepreneur, qui connaît bien le village et est multi-compétent pour de nombreux petits travaux tels que entretien de chemin, coupes de branches, élagage, pose d'une rampe au lavoir et au cimetière, installation des panneaux électoraux, décoration de Noël etc. Il ne travaillera pour la commune que sur base de commandes écrites du maire. Le montant de sa rémunération sera de 25 euros par heure TTC qui inclut son trajet et l'usage de ses propres outils. Les matériaux seront en revanche achetés directement par la commune.

Simone Sagniez se demande si une auto-entrepreneur peut travailler à la fois pour des personnes privées et des personnes publiques

En réponse à une demande Mme Lydie Gosselin, il est précisé que cette convention n'interdit nullement à la commune de faire appel à d'autres entreprises ou auto-entrepreneurs. On verra également s'il est préférable de faire entretenir le chemin de la gorge par l'ADIT ou par M Éric Teissier.

Le projet de convention avec E Teissier est approuvé par 6 voix pour / 1 voix contre.

Point 5 : Pour information : la convention avec l'IUT + journée papillons

Mme Lydie Gosselin présente l'organisation de la journée papillons qui aura lieu le samedi 22 janvier de 10.00 à 16.00, avec rendez-vous sur la place à 9.45. Cette manifestation est limitée à 14 personnes. Les inscriptions se font sur la fiche collée sur la porte de la mairie.

Trois projets de convention avec l'IUT de Dighe ont été préparés : 1° pour une étude terrain sur la présence des oiseaux dans notre commune. Cette étude devrait s'étendre sur 15 mois à partir de l'automne 2026. 2) un stage au printemps 2027 sur la population des chauve-souris, 3) un enseignement sur la biodiversité sur une parcelle. Ces conventions seront signées à la rentrée en fonction du nombre d'étudiants inscrits.

En réponse à une question de Max Trapier, il est précisé qu'il n'y aura pas de contrepartie financière à ces conventions. En particulier, les frais de déplacement resteront à la charge des étudiants. La salle de la mairie sera mise à leur disposition le temps de leur travail, sous contrôle de Mme Gosselin qui supervise ce projet.

Point 6 : Les commissions P2A

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les candidatures de Delphine Isoardi aux deux commissions de PAA « Montagne et ruralité » et « Tourisme ».

Point 7 : Points divers

Visite de Madame la Préfète : Mercredi 30 septembre à 14.00.

Chacun des membres du CM présent ce jour présentera en 2 minutes max, les ambitions et les premières réalisations des projets dont il est responsable

On veillera à disposer d'un vidéo projecteur et d'un écran.

OLD (obligations légales de débroussaillage). Le Maire relate la visite du 11 août de la DDT. Le compte rendu de cette visite est adressé aux propriétaires de maisons et résidents. Au cours du premier semestre 2027, il y aura une information générale de tous par la DDT, l'envoi à chacun de ses obligations spécifiques, avec l'objectif d'un débroussaillage à l'automne 2027.

Barrage. Entretien réalisé mais il y a encore quelques actions requises.

Site internet de la commune. Caroline Lioré informe le conseil que la structure du site Web de la commune est maintenant définie et que le contenu est quasi complet. Il reste à faire : payer abonnement WordPress. 224 € en cumul pour les 3 années à venir avec noms de domaine et hébergement + un support technique. ...reste à régler le devis + le bon de commande. **Le Conseil municipal donne accord à l'unanimité pour cet abonnement WordPress.**

L'Enduro terres noires aura lieu le 19 septembre. Il passera sur certaines crêtes des roches, mais pas dans le village.

Demande de subvention de 400 € des Ateliers du Couar. Le Maire salue tout ce que les Ateliers du Couar apportent à la commune (vie culturelle, image, rassemblements). Il les remercie en particulier pour toutes leurs activités cet été 2026, avec la journée patrimoine (6 juillet), l'exposition photos en août ou la présentation du livre sur Mélanie Nicolas ce 15 août par Berthe Pélestor. En réponse à une demande de subvention d'un montant de 400 €, **le Conseil approuve à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 400 €,** étant précisé que Delphine Isoardi, membre des Ateliers du Couar, n'a pas participé au vote.

Questions libres :

- Madame Simone Sagniez informe le Conseil que certaines personnes ne disent pas bonjour à elle et sa famille. Olivier Ferrary confirme que les relations entre les personnes, au sein du village, ne sont pas ce qu'elles devraient être. C'est un problème important. Ce sera un point majeur de l'ordre du jour du prochain conseil du samedi 26 septembre.

Prochain CM 26 septembre 15h.

Un ordre du jour sera transmis en temps voulu, mais d'ores et déjà les sujets suivants sont à prévoir :

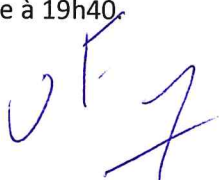
- la qualité des relations au village,
- en s'appuyant sur le programme d'avril dernier, la définition des nouvelles priorités du Conseil municipal pour les prochains mois,
- la gestion des poubelles (sujet sollicité par Mme Rosy Tricot), avec deux actions : réexpliquer les règles du tri et rappeler qui appeler quand les poubelles sont pleines.
- L'instauration d'un tarif pour les tournages sur Archail.

Les réunions suivantes seront la visite de la Préfète, le 30 septembre de 14.00 à 15.00, et le conseil municipal du samedi 7 novembre à 15.00

La Séance est levée à 19h40.

Le Maire

Olivier FERRARY



Le Secrétaire de séance

Eric GILET

